


PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION HAPA (Hébergement et aide aux personnes âgées)

SECTEUR	DISPOSITIF	Public concerné	Compétences développées	Durée/modalités de la formation	Réalisé par des	Commentaires
Hébergement et aide aux personnes âgées (EHPAD)	Dirigeant***	Direction	Développer et manager la prévention des risques professionnels dans sa structure	7 heures + ½ jour coaching	OF Habilités (liste en cours)	Dans un 1er temps , le dirigeant bénéficie d'une journée de formation afin de l'aider dans sa planification de la prévention
	APHAPA** Animateur Prévention	Préventeur responsable	-Accompagner la structure dans une démarche de prévention des RP -Conduire une analyse de situation de travail en vue de détecter les risques (TMS, RPS, Chutes, Infectieux...) et proposer des pistes de solution. 8 personnes maximum	Bases en prévention (pré-requis) (4+2j) + 14 heures en entreprise dont ½ jour coaching	OF Habilités (liste en cours)	Dans un second temps , des Animateurs Prévention sont formés pour accompagner la démarche à mettre en œuvre au sein de l'entreprise
	Acteur PRAP 2 S*	Opérateur, agent du secteur	-Acteur de la prévention et de sa propre prévention	21 heures	OF Habilités	Ensuite, les acteurs PRAP peuvent être formés. Dans le cas de formation INTRA, il est conseillé que le dirigeant expose le projet de prévention de l'entreprise en début de formation
PRAP Sanitaire et Social 	Dirigeant***	Direction d'établissement souhaitant former des Acteurs et des formateurs PRAP	-Développer une démarche de prévention -Manager la S&ST	7 heures	INRS OF Habilités	Conseillée Dans le cas d'un projet pour avoir un formateur PRAP Interne, nous invitons dans ce cas le dirigeant à venir à la formation accompagné de la personne pressentie pour être formateur PRAP
	Acteur PRAP 2 S*	Personnel du secteur Sanitaire et Sociale	-Acteur de la prévention de l'entreprise et de sa propre prévention	21 heures	OF Habilités	Etablir le projet formation des salariés avec le référent prévention de la structure (AP HAPA ou autre) et avec l'OF habilité au PRAP Sanitaire et Social (2S). Dans le cas de formation INTRA, il est conseillé que le dirigeant intervienne en début de formation
A partir d'un certain nombre de salariés	Formateur PRAP 2S**	Formateur d'OF Personnels d'établissement	-Accompagner l'établissement dans sa démarche de prévention -Conduire une analyse de situation de travail en vue de détecter les risques et proposer des pistes de solution -Former les acteurs PRAP 2S	Bases en prévention (pré-requis) Sur 3 semaines non consécutives 4j+4j+4j en face à face = 84 h + 21 h en établissement	INRS OF Habilités	Il est possible d'avoir au sein de sa structure son propre formateur, l'établissement est alors autonome, par retour d'expérience, cette formule est très positive pour les établissements, certains organismes de formation propose des réunions d'information.

Les listes des OF habilités sont accessibles sur le site de l'INRS (<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.fr>) ou des Carsat ; NB : A partir de 1^{er} janvier 2015, les entreprises doivent être habilitées par l'INRS pour dispenser ces formations (ces dernières disposent donc de formateurs internes certifiés par le réseau INRS/CARSAT/CRAM) et ont demandé leur habilitation via Forprev à leur Carsat de rattachement).

***La validité et la prolongation de cette formation est conditionnée par le suivi d'un « maintien et actualisation des compétences » tous les 24 MOIS**

****La validité et la prolongation de cette formation est conditionnée par le suivi d'un « maintien et actualisation des compétences » tous les 36 MOIS**

*** Invitation par l'organisme de formation de la Carsat de rattachement à la session de formation

Pour tous renseignements :

Contactez Le secrétariat du secteur concerné au N°05.56.11.64.39 ou le Service Formation CARSAT AQUITAINE au 05.56.11.64.32 ou formation.prevention@carsat-aquitaine.fr